

Rapport public Parcoursup session 2024

CFPPA ST ISMIER - BTS - Agricole - Aménagements paysagers - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CFPPA ST ISMIER - BTS - Agricole - Aménagements paysagers - en apprentissage (18881)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA ST ISMIER - BTS - Agricole - Aménagements paysagers - en apprentissage (18881)	Jury par défaut	Tous les candidats	24	131	23

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Diplôme	Titulaire d'un Baccalauréat général, ou Technologique, ou bac Technologique STAV, ou d'un Bac Professionnel aménagements Paysagers et Productions Horticoles ou un Brevet de Technicien Agricole ou autre Bac professionnel	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Appréciations	Bulletins des 2 dernières années de formation suivie + fiche avenir	Très important
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Entretien	Entretien + Projet de formation motivé + appréciation du chef d'établissement : intérêt et connaissances de la formation et de la filière, adéquation du projet à la formation et aux débouchés.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Titulaire d'un Baccalauréat général, ou Technologique, ou bac Technologique STAV, ou d'un Bac Professionnel aménagements Paysagers et Productions Horticoles ou un Brevet de Technicien Agricole ou autre Bac professionnel

Entretien + Projet de formation motivé + appréciation du chef d'établissement : intérêt et connaissances de la formation et de la filière, adéquation du projet à la formation et aux débouchés

Conditions d'admission :

- Etre titulaire d'un **Baccalauréat** (général, Technologique, Professionnel) ou d'un diplôme supérieur
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers. #
- Etre âgé de 16 ans à 30 ans (29 ans révolus) à la signature du contrat d'apprentissage.

Modalités d'inscription :

- Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation. Ce dernier est **obligatoire**.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Conditions d'admission :

- Etre titulaire d'un **Baccalauréat** (général, Technologique, Professionnel) ou d'un diplôme supérieur
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers. #
- Etre âgé de 16 ans à 30 ans (29 ans révolus) à la signature du contrat d'apprentissage.

Modalités d'inscription :

- Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation. Ce dernier est **obligatoire**.

Signature :

Fabienne GARDERET-FAURE,
Chef d'établissement de l'établissement CFPPA ST
ISMIER